

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 26 JUILLET 2018

1. CRÉATION EMPLOI ÉCOLE

Monsieur le Maire, étant donné la charge de travail inhérente aux besoins et au bon fonctionnement de l'école, propose la création d'un emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28 heures, annualisée.

Monsieur le Maire, ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel par un contrat à durée déterminée de 12 mois. Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 317.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de créer un poste de adjoint technique pour occuper les missions suivantes : aide maternelle, surveillance des enfants et ménage des locaux communaux de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 317 à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 01/09/2018.

2. SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE ÉCOLE DE ROCHE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école primaire de Roche a organisé deux classes de découverte :

- Classe de découverte de Lyon les 13 au 15 juin 2018 pour les classes de CE1-CE2-CM1
- Classe de découverte à Chadron les 18 au 20 juin 2018 pour les classes de PS-MS-GS

Afin d'alléger la participation des familles, il est demandé une participation financière à la Mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette participation et octroi une subvention d'un montant de 6,50 € par jour et par enfant qui participera à ces classes de découverte.

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU MUR DE CLOTURE DU CIMETIERE

Le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 19/07/2018, reçu en mairie le 25/07/2018 nous informant que le projet de réfection du mur de clôture du cimetière pourra être accompagné par la Région.

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la consultation en 2017, l'entreprise Daudel avait été retenue avec un devis de 23 375,49 € HT, soit 28 050.59 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation des travaux de réfection du mur de clôture du cimetière pour un montant HT de 23 375,49 € et **sollicite** une subvention de la Région de 50 %.

4. DIVERS

4.1 AUTOLAVEUSE

Régis MOUSSON se charge s'occupe de présenter plusieurs devis pour la prochaine séance.

4.2 DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, tous les marchés publics de plus de 25 000 € sera entièrement dématérialisé.

4.3 Ramassage scolaire

La communauté d'agglomération du Puy a délibéré afin d'harmoniser le coût et la participation des familles à 3 ans, à raison de :

Primaire : 90 € à charge des communes ou familles, selon le choix de chaque municipalité

Secondaire : 180 € totalement à charge des familles

4.4 Chemins détériorés par les orages

Plusieurs chemins (Leyret, Lagunage à Poussac, entre Combre et la Croix de Villedieu...) ont été abimés par les trombes d'eau des derniers orages. Des travaux sont à prévoir à l'automne.

4.5 Panneaux de circulation

Le Conseiller, Jean-Louis JOUVE, rapporte que le panneau de direction Leyret a disparu dans le sens Chamalières – Roche. Il sera prochainement remplacé.

Le Conseiller, Jean-Louis JOUVE, rapporte également, que certains habitants de Leyret demandent de déplacer le panneau sans issus dès le début de la voie. Pour des raisons de commodités de circulation, il est décidé de le laisser en sa place actuelle.

Le Conseiller, Jean-Louis JOUVE, rapporte aussi que le panneau sans issus à Mans est à changer. Il le sera prochainement.

4.6 Dépôt sauvage

Monsieur le Maire informe qu'à deux reprises des plaques d'amiante ont été déposées illégalement à Prassalat. La brigade de gendarmerie a été saisie et se charge de mener son enquête. Un dépôt de plainte et une communication sur cette affaire sont envisagés par le Conseil.

4.7 Adressage

Le 1^{er} adjoint, Marc PLOTTON, présente le projet de numérotation et appellation des voies sur les différents villages de la commune. 18 villages ont été recensés. Certains ont besoin d'une simple numérotation, les autres nécessiteront une nomination des voies pour plus de praticité.

Un test sera élaboré sur les villages de Le Bois et Chambilhac.

Les personnes animant cette commission sont : Maguy AUBERT, Jean-Louis JOUVE, David MATHIEU, Jacqueline PINEL et Marc PLOTTON